



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 7.4 du projet d'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Onzième session ordinaire

Rome, 11-15 juin 2007

RAPPORTS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES SUR LEURS POLITIQUES, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS AYANT TRAIT À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AGRICOLE PREMIÈRE PARTIE: INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Table des matières

	Paragraphes
I. Introduction	1 - 4
II. Union africaine	5 - 8
III. CAB International	9 - 14
IV. Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)	15 - 21
V. Secrétariat de la convention sur la diversité biologique (CDB)	22 - 27
VI. Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	28 - 32
VII. Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (ICIPE)	33 - 36

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

VIII.	Fonds international de développement agricole (FIDA)	37 - 40
IX.	Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA)	41 - 46
X.	Centre des ressources phytogénétiques de la communauté du développement de l’Afrique australe (SADC)	47 - 51
XI.	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	52 - 59
XII.	Fonds pour l’environnement mondial – programme des Nations Unies pour le développement (FEM – PNUD)	60 - 63
XIII.	Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature – programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE)	64 - 69
XIV.	Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO)	70 - 73
XV.	Université des Nations Unies (UNU)	74 - 76
XVI.	Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)	77 - 83
XVII.	Banque mondiale	84 - 87
XVIII.	Organisation mondiale de la santé animale (OIE)	88 - 93

**RAPPORTS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES SUR LEURS POLITIQUES,
PROGRAMMES ET ACTIVITÉS AYANT TRAIT À LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE AGRICOLE
PREMIÈRE PARTIE: INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES ET AUTRES
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture reçoit régulièrement des rapports d'organisations internationales, dont la FAO, sur leurs politiques, programmes et activités axés sur la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Elle estime que ces rapports sont très utiles car ils facilitent la coopération dans ce domaine entre la FAO et les autres organisations internationales et la mise en place de mécanismes appropriés de coopération et de coordination.
2. Les rapports sur les activités de la FAO ont été publiés sous les cotes CGRFA-11/07/20.1, CGRFA-11/07/20.2 et CGRFA-11/07/20.3.
3. Les rapports des centres internationaux de recherche agricole du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) figurent dans le document CGRFA-11/07/19.2, et ceux des organisations internationales non gouvernementales dans le document CGRFA-11/07/19.3.
4. Le présent document regroupe plusieurs rapports sur les activités des institutions des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La FAO s'est limitée à rassembler les rapports tels qu'ils lui ont été communiqués. Chaque organisation est entièrement responsable du rapport qu'elle présente.

II. UNION AFRICAINE

5. À l'heure actuelle, le travail d'inventaire et de caractérisation génétique des végétaux et des animaux d'élevage du continent africain est très incomplet. Une base de données expressément créée aux fins de la caractérisation génétique, permettant non seulement d'indiquer les tendances de la dynamique des populations, mais aussi d'établir les paramètres de la production et les tendances des différentes espèces végétales et animales et des écologies, constituerait un outil de gestion inestimable pour les techniciens et les décideurs. Dans ce contexte, l'Union africaine a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives avec les États membres, les communautés économiques régionales et les parties prenantes, qui sont récapitulées ci-après.

Biotechnologies et prévention des risques biotechnologiques

6. L'Union africaine a organisé plusieurs ateliers sur les biotechnologies et la prévention des risques biotechnologiques, et certaines des recommandations qui en découlent sont les suivantes:

La Loi-type africaine sur les biotechnologies, de même que la Loi-type sur les savoirs autochtones et les droits des communautés et des sélectionneurs, devraient encadrer le développement, la manipulation et l'utilisation en toute sécurité des biotechnologies modernes. Les ateliers ont appuyé la demande visant à obtenir l'assistance des partenaires internationaux pour le travail de caractérisation de la biodiversité africaine et de cartographie génétique, conformément à l'article 19 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et à l'article 6 du Traité

international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il s'agit de caractériser les ressources génétiques et d'en établir des inventaires, de façon à conserver et à protéger la biodiversité génétique, et à protéger les modes de vie des communautés locales et autochtones.

Programme semences et biotechnologies pour l'Afrique

7. Consciente que l'érosion des ressources phytogénétiques (matériel génétique) pour l'alimentation et l'agriculture aura des répercussions négatives sur la production des semences, surtout à cause de la disparition irréversible de gènes, l'Union africaine, en collaboration avec la FAO, a élaboré le *Programme semences et biotechnologies pour l'Afrique* qui permettra entre autres choses d'analyser les systèmes semenciers formels et informels en Afrique, de renforcer les liens entre les secteurs public, privé et informel, et de consolider les systèmes de sécurité semencière à l'échelle du continent tout entier.

Ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

8. L'Union africaine appuie les efforts engagés pour améliorer durablement la production animale en vue de répondre aux besoins des États membres en produits et en services d'origine animale, et d'assurer un approvisionnement adéquat des marchés, en Afrique et en dehors du continent. L'Union africaine compte obtenir les résultats ci-après de son travail avec les États membres:

- caractérisation des animaux d'élevage locaux et de leur milieu de production;
- inventaire des races locales et création de banques de gènes et de banques de données aux fins de l'archivage;
- fourniture de matériel génétique et promotion des ressources génétiques africaines;
- établissement de directives relatives à la protection et à la promotion des races menacées;
- établissement de directives et de politiques concernant l'harmonisation, la sélection, la réglementation et le transfert des nouvelles technologies.

III. CAB INTERNATIONAL

9. La biodiversité microbienne est une ressource génétique très peu exploitée qui offre des possibilités considérables du point de vue économique: champignons et bactéries nous ont donné bon nombre de nos médicaments les plus appréciés, et leurs métabolites sont utilisés dans bien d'autres applications industrielles et environnementales. L'organisation intergouvernementale CAB International est chargée d'aider les États membres à connaître la diversité de leurs populations de microbes et d'arthropodes et à en tirer parti, au profit des pauvres.

10. Les pays développés possèdent plus de 90 pour cent des connaissances spécialisées en matière de taxonomie ainsi que l'essentiel des informations et des collections; pourtant, c'est dans les pays en développement que l'on trouve 95 pour cent de la biodiversité mondiale, la majeure partie n'étant pas documentée. Les pays en développement ont du mal à conserver et à exploiter ces ressources, faute d'avoir:

- i) des capacités pour identifier, caractériser et conserver les microbiotes
- ii) des ressources pour améliorer la connaissance de la biodiversité microbienne et la garder
- iii) des filières de valorisation appropriées pour l'exploitation des microorganismes au profit des pauvres

11. Des solutions pratiques existent pour remédier à ces problèmes et renforcer les capacités locales. Il y a notamment la possibilité de transférer les informations, compétences, savoir-faire et technologies des centres d'experts, dont ceux de CAB International, vers les institutions des pays en développement. Une solution Sud-Sud peut consister par exemple à établir des réseaux de

coopération technique permettant d'optimiser les ressources taxonomiques des sous-régions. *BioNET-INTERNATIONAL* renforce les moyens d'action régionaux en assurant la mise en commun des ressources taxonomiques, CAB International soutenant les activités de BioNET.

12. CAB International aide activement les pays à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la CDB par la mise en place de systèmes de conservation *in situ* et *ex situ*. Nous administrons des collections internationalement reconnues de champignons, de bactéries et de nématodes. Nous dispensons des formations à l'identification microbienne et à la conservation des collections, et nous aidons les pays à faire usage de manière durable et équitable de leurs ressources génétiques microbiennes. Dans le cadre de l'*Initiative taxonomique mondiale* de la CDB, et en partenariat avec l'initiative de l'OCDE relative aux *Centres de ressources biologiques*, CAB International joue un rôle moteur dans le développement des compétences et le transfert des savoirs.

13. CAB International fait connaître les possibilités d'utiliser les microorganismes pour lutter contre les organismes nuisibles à l'agriculture et l'environnement. On citera par exemple la biodégradation des déchets, le compostage à l'aide d'agents biologiques, et l'emploi de microorganismes comme biopesticides. CAB International, avec divers partenaires, a mis au point avec succès le biopesticide « Green Muscle », pathogène fongique des criquets. Nous avons eu la maîtrise de toutes les étapes technologiques, depuis le concept jusqu'à la réalité industrielle. Nous avons d'ailleurs mis en place des dispositifs innovants concernant les droits de propriété intellectuelle, garantissant que les pays en développement bénéficient directement du développement des produits commerciaux et de leur application.

14. CAB International se félicite que la Commission exécute en tous points sa mission et attend avec intérêt de contribuer de manière décisive, avec les pays membres de la Commission, à un usage durable et équitable de ces ressources génétiques très peu exploitées à ce jour.

IV. CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE)

15. Depuis mai 2004, les collections de semences du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), de plein champ et orthodoxes, sont placées sous les auspices de la FAO. Le 16 octobre 2006, le Centre a conclu un nouvel accord avec la FAO en tant qu'organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

16. Le Centre soutient activement le réseau régional des ressources phytogénétiques de l'Amérique centrale (REMERFI) en mettant à disposition un de ses fonctionnaires faisant fonction de secrétaire du réseau. Le Centre a contribué à la formulation d'une stratégie de conservation rationnelle et efficace des ressources phytogénétiques dans les Amériques, sous l'égide du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité végétale. En mai 2006, le Centre a participé à un atelier du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, tenu à Guatemala.

17. Les pays membres de PROMECAFE, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et le CATIE ont signé un accord visant à fournir aux producteurs de café de l'Amérique centrale de nouveaux cultivars hybrides aux propriétés remarquables, obtenus dans le cadre d'un programme de sélection associant PROMECAFE, le CATIE et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), à partir des collections internationales de matériel génétique du café détenues par le CATIE.

18. Des géotypes de cacao à haut rendement, résistants à la moniliose des cabosses et à *Phytophthora*, que le CATIE a produits en station à partir de sa collection internationale de cacao, sont en train d'être diffusés à grande échelle pour faire des essais régionaux sur le terrain en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Le déploiement stratégique de certains de ces

matériels en Afrique et en Asie fait l'objet de discussions dans le cadre de CacaoNet, en prévision de l'éventuelle arrivée dans ces régions de la moniliose des cabosses qui causerait beaucoup de dégâts.

19. Le CATIE a deux des plus importantes collections d'acajou d'Amérique (*Swietenia macrophylla*) et de cèdre d'Amérique (*Cedrela odorata*) dans le monde. Les collections d'acajou contiennent des exemplaires au niveau de la famille (pied mère) en provenance d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, tandis que les collections de cèdre comprennent de 5 à 10 exemplaires par famille pour un total de 300 familles, originaires de Mésio-amérique. Afin d'éviter les problèmes liés à l'administration des collections, de nouvelles expériences sont réalisées en collaboration avec les paysans, en particulier des expériences d'adaptation telles que la transplantation réciproque, qui consiste à repiquer toutes les populations collectées sur les sites de provenance des semences.

20. Le CATIE propose des cours internationaux de formation au siège, au Costa Rica, destinés à renforcer les capacités nationales nécessaires pour conserver et utiliser les ressources génétiques végétales et forestières.

21. Les coûts liés au fonctionnement de la banque de gènes du CATIE et à la fourniture de matériel génétique sont presque exclusivement pris en charge au titre des crédits de base, qui ont fortement baissé ces dix dernières années. Ceci a considérablement compromis la capacité du Centre d'administrer la banque de gènes selon les normes internationales et a entraîné des retards dans le travail de régénération, de caractérisation et de documentation. L'appui du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité végétale et d'autres sources a été sollicité afin de régler les problèmes actuels de matériel, de personnel et de financement de l'activité, pour pouvoir assurer la sécurité, la viabilité, la santé, l'intégrité génétique et la documentation du matériel génétique et mettre ce dernier à la disposition des utilisateurs.

V. SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (CDB)

22. En mars 2006, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a tenu sa huitième session (COP 8)¹ ainsi que sa troisième session en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COP/MOP-3)². Le présent rapport donne un bref aperçu des décisions concernant particulièrement les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que des activités réalisées dans ce domaine par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

23. La Conférence des Parties a souligné l'importance de la coopération avec d'autres conventions et organisations et initiatives internationales (Décision VIII/16) et s'est félicitée de la coopération en cours avec la FAO, en particulier sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention internationale pour la protection des végétaux.

L'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et les indicateurs connexes

24. Dans sa décision VIII/15, la Conférence des Parties a souscrit à l'objectif mondial 10.1 relatif à la diversité biologique des forêts, des montagnes, des terres arides et sub-humides et des îles, visant à ce qu'à l'horizon 2010 tous les accès aux ressources génétiques soient faits conformément à la Convention sur la diversité biologique et à ses autres instruments pertinents, et, selon le cas et autant que possible, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La FAO a été chargée de coordonner la livraison d'un certain

¹ <http://www.biodiv.org/decisions/default.asp?m=cop-08>.

² <http://www.biodiv.org/biosafety/cop-mop/search.aspx?menu=mop3>.

nombre d'indicateurs en rapport avec les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en vue d'apprécier les progrès sur la voie de la réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique.

25. Dans sa décision VIII/4, la Conférence des Parties a demandé au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages de poursuivre l'élaboration et la négociation du régime international sur l'accès et le partage des avantages. La Conférence des Parties a décidé de former un groupe d'experts techniques afin d'étudier les choix possibles de fonctionnement d'un certificat d'origine internationalement reconnu, afin de réaliser les objectifs des articles 15 et 8(j) de la Convention. Le groupe d'experts s'est réuni à Lima (Pérou) en janvier 2007 et il sera amené à fournir un éclairage technique au Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages à sa cinquième session. Un représentant du Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a participé à ladite réunion en qualité d'observateur.

26. Dans sa décision VIII/23, la Conférence des Parties:

- a adopté le cadre d'une initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition;
- a approuvé le cadre d'action de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols, et a décidé d'intégrer celui-ci dans le programme de travail sur la diversité biologique agricole à sa neuvième session;
- a réaffirmé la partie III de sa décision V/5 (utilisation des technologies génétiques variétales restrictives) et a invité l'organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à examiner les incidences potentielles des technologies génétiques variétales restrictives, en prêtant une attention particulière aux incidences sur les communautés autochtones et locales et les connaissances traditionnelles apparentées, les petits agriculteurs, les éleveurs et les droits des agriculteurs;
- a accueilli avec reconnaissance les progrès réalisés par la FAO dans la préparation du premier rapport sur l'État des ressources zoogénétiques dans le monde.

27. Le Protocole de Cartagena à la CDB sur la prévention des risques biotechnologiques, entré en vigueur en septembre 2003, compte actuellement 139 Parties. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COP-MOP) a tenu trois réunions. À sa troisième réunion, elle a réalisé une grande avancée concernant les critères détaillés relatifs aux documents d'accompagnement des envois d'organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés. La décision finale énonce clairement les informations devant obligatoirement figurer dans lesdits documents.

VI. L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)

28. L'AIEA, au titre du programme mixte qu'elle administre avec la FAO, aide les États membres à intégrer les techniques de mutation et les biotechnologies apparentées dans les programmes nationaux de sélection végétale. Les techniques de mutation se sont révélées très utiles pour obtenir de nouvelles variétés présentant des caractéristiques améliorées de rendement et de tolérance aux agressions abiotiques et biotiques, ainsi que des modifications génétiques de la qualité des cultures vivrières et industrielles. Elles sont devenues des outils importants pour la recherche en phytogénétique moléculaire et l'établissement de cartes de liaison génétique à haute saturation, nécessaires à la sélection assistée par marqueur et plus récemment à la génétique inverse et à la génomique.

29. Le programme met actuellement en œuvre des projets de recherche coordonnée sur les questions suivantes: l'application des techniques de mutation et des biotechnologies apparentées

et les effets des agents mutagènes sur la séquence ADN des végétaux; les instruments moléculaires permettant d'améliorer la qualité des variétés cultivées se multipliant par voie végétative, notamment la banane; les techniques de cartographie physique pour l'identification et la caractérisation des gènes mutants contribuant à la qualité des cultures; l'établissement d'une pyramide des gènes mutants contribuant à la qualité des cultures; l'identification et l'établissement d'une pyramide des gènes responsables de la tolérance au stress des plantes cultivées. Les futurs projets de recherche coordonnée viseront principalement à développer des solutions technologiques intégrées pour renforcer l'efficacité de la mutagenèse induite des plantes cultivées et améliorer durablement la productivité et la qualité des variétés mutantes cultivées influencées par la qualité des sols.

30. Pour faciliter le transfert vers les pays en développement de méthodes et de protocoles éprouvés de valorisation du matériel génétique et de sélection végétale établis dans le cadre de projets de recherche coordonnée, le programme apporte un appui scientifique et technique à des projets financés par le biais du Programme de coopération technique de l'AIEA. Ces projets sont réalisés pour l'essentiel en Afrique et dans la région Asie-Pacifique et assurent des services d'expert, du matériel et une formation à l'amélioration du matériel génétique par des techniques de mutation, afin de préserver la diversité génétique des variétés locales de plantes cultivées importantes ou sous-exploitées.

31. D'autres services sont assurés, notamment la tenue à jour d'une base de données FAO/AIEA sur les variétés de mutants, qui comprend plus de 2 600 variétés officiellement mises en circulation de 175 espèces de plantes cultivées, ornementales et décoratives, et le traitement par rayonnement du matériel phytogénétique par la Section de la sélection végétale, à la demande des phytogénéticiens et des phytobiologistes des États membres. En outre, un conservatoire de matériel génétique mutant, qui comprend une base de données et un service gratuit de génotypage pour les États membres, est à l'essai à Seibersdorf et à Vienne. Ce conservatoire servira à terme de registre pour le matériel génétique mutant produit par les États membres susceptible d'utilisations intéressantes et facilitera les échanges de matériel génétique. L'organisation et la tenue à jour de bases de données sur les ressources génétiques mutantes et le dépôt de mutants devraient permettre aux États membres d'accéder à l'information et aux ressources.

32. À l'avenir, le programme développera et diversifiera encore ses activités dans le domaine de la création de mutants de cultures vivrières et industrielles importantes ou, au contraire, sous-exploitées, créant ainsi des ressources pour la sélection et pour l'analyse génomique et la génétique inverse. Par ailleurs, les liens avec les centres du GCRAI seront renforcés. Le programme mixte FAO/AIEA est un membre fondateur de Global Musa Genomics Consortium, de la section de Biodiversity International chargée de la banane et de la banane plantain.

VII. CENTRE INTERNATIONAL SUR LA PHYSIOLOGIE ET L'ÉCOLOGIE DES INSECTES (ICIPE)

33. Le Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (sa dénomination actuelle étant ICIPE – entomologie africaine pour l'alimentation et la santé) a pour mission de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la réalisation de la sécurité alimentaire et à l'amélioration de l'état de santé général de la population des zones tropicales, par la mise au point et la diffusion d'outils et de stratégies de gestion des arthropodes nuisibles et utiles, tout en préservant la base de ressources naturelles grâce à la recherche et au renforcement des capacités. Certains des travaux de recherche aboutissent directement à la création d'outils et de stratégies de gestion, d'autres alimentent indirectement le processus en enrichissant la connaissance des insectes nuisibles et utiles.

34. En vertu du cadre stratégique en vigueur, l'ICIPE travaille dans quatre directions, à savoir l'amélioration de la santé humaine, animale, végétale et environnementale. Dans chacune de ces catégories thématiques, l'ICIPE s'emploie à faire des contributions importantes au développement, comme suit:

- santé humaine: contribuer à faire reculer le paludisme et d'autres maladies transmises par vecteur, en créant des outils et des stratégies de lutte antivectorielle capables de rompre le cycle de transmission et susceptibles d'être inclus dans les efforts de lutte contre les maladies;
- santé végétale: contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et de la santé environnementale, par le développement de la protection intégrée contre les ravageurs des cultures de plein champ, des cultures horticoles et des greniers;
- santé animale: améliorer la productivité des animaux d'élevage, par l'élaboration de stratégies et d'outils intégrés de lutte antivectorielle, en vue d'assurer une plus grande disponibilité de viande et de lait, de cuirs et de force de trait;
- santé environnementale: assurer la conservation et l'utilisation durable de la base de production agricole et des écosystèmes naturels importants, en favorisant et en mettant à profit la diversité des arthropodes; en répertoriant et en partageant les données sur la diversité biologique; et en découvrant, dans la richesse endémique de l'environnement, des produits naturels utiles.

35. Des activités de renforcement des capacités sont réalisées dans tous les secteurs de la recherche, de façon à mettre en place le savoir-faire indispensable pour diriger des travaux de recherche et recommander des politiques à mener; il y a aussi un perfectionnement des compétences grâce aux réseaux établis avec les institutions africaines, notamment les universités.

36. L'ICRPE mène des activités de recherche et de formation concernant l'inventaire, la conservation et l'utilisation de la diversité biologique. Le Centre administre, et enrichit, d'importantes collections comprenant des ressources génétiques microbiennes et d'autres ressources. L'administration de ces collections est conforme à la politique de l'ICRPE en matière de propriété intellectuelle: il s'agit d'encourager l'accès le plus large possible aux fins de la recherche-développement, tout en protégeant les intérêts que l'ICRPE sert en premier, c'est-à-dire ceux des pays tropicaux en développement, au premier rang desquels les pays africains.

VIII. FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)

37. Le FIDA, au moyen de programmes financés par des dons, continue d'encourager les paysans pauvres à tirer avantage de leurs propres ressources phylogénétiques, en mobilisant les connaissances locales qui y sont associées. Le Fonds emploie à cet effet une stratégie combinant: des activités de renforcement des capacités fondées sur la recherche, faisant intervenir tous les acteurs du système d'information sur les savoirs agricoles; des mécanismes de communication et d'échange entre agriculteurs; et une approche allant de la production à la consommation en passant par la transformation et la commercialisation.

38. Dans le domaine du renforcement des capacités et des échanges de savoirs scientifiques/locaux, les modalités employées à titre expérimental avec les centres internationaux de recherche agronomique (CIRA), la FAO et les systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA), telles que les forums d'agriculteurs sur le terrain et les forums sur la biodiversité, ont confirmé qu'elles permettaient effectivement d'améliorer l'analyse, la connaissance et la gestion par les producteurs concernés des différentes espèces cultivées, et notamment de comparer les variétés primitives et modernes. On constate aujourd'hui dans le Sahel que les pratiques assimilées dans les forums et le matériel génétique acquis dans les foires aux semences sont de plus en plus utilisés dans les champs, ce qui a des répercussions positives sur la résistance des systèmes de production agricole des petits exploitants. En outre, on assiste à une multiplication spontanée des forums d'agriculteurs sur le terrain et à l'apparition, à la périphérie de ces forums, d'associations paysannes à l'état embryonnaire, œuvrant pour la sauvegarde de la diversité phylogénétique, en relation avec les banques communautaires de semences. La sensibilisation des décideurs locaux et nationaux constitue une composante importante du programme mené au Mali.

39. Un programme d'envergure mondiale récemment évalué, portant sur des espèces négligées et sous-utilisées, qui a été exécuté dans des communautés d'Asie centrale et occidentale, d'Afrique du Nord et d'Amérique latine, a donné beaucoup de résultats positifs, allant de l'identification et de la conservation de variétés détenant le potentiel d'accroître les rendements dans les zones marginales – des variétés en cours d'adoption par les petits exploitants et qui suscitent l'intérêt des producteurs de semences comme de l'industrie agroalimentaire – jusqu'à la disponibilité en quantités plus importantes de semences et de céréales de qualité qui se prêtent à la transformation. Ceci incite les pauvres à lancer des initiatives apportant de la valeur ajoutée et conduit à une prolifération des installations de petite transformation des aliments, cette évolution étant favorisée par le microcrédit et les connexions en amont et en aval entre les marchés et les technologies.

40. En Asie du Sud et dans le Pacifique, des systèmes semenciers informels permettant de diffuser des variétés locales de noix de coco et de les conserver dans l'exploitation ont été créés: des pépinières de cocotiers sont gérées par la communauté et les agriculteurs sont formés au maniement de diverses technologies lucratives reposant sur toute une série de produits à valeur ajoutée dérivés des noix. Là encore, des systèmes de microcrédit et de fonds autorenouvelables sont en train d'être mis en place à l'intention des organisations à assise communautaire.

IX. INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

41. L'IICA appuie la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des ressources phytogénétiques, au service de la réduction de la pauvreté, de la compétitivité de l'agriculture par la diversification, de la sécurité alimentaire et de la prospérité en milieu rural.

42. L'IICA s'attache à renforcer la coopération entre les pays des deux hémisphères dans le domaine de l'innovation technologique et les liens avec les systèmes internationaux de recherche agricole. L'Institut collabore avec les grands réseaux des ressources phytogénétiques des Amériques, notamment NORGEN, PROCINORTE, REMERFI, REDARFIT, PROCIANDINO, TROPIGEN, PROCITROPICOS, REGENSUR, PROCISUR et PROMECAFE. En coopération avec le CIRAD et le CATIE, l'IICA se consacre à la production d'hybrides et de porte-greffe et à la caractérisation moléculaire des ressources génétiques du café, et il s'est lancé dans un nouveau projet sur l'appellation d'origine. Le Directeur régional de Biodiversity International pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est rendu à l'IICA et il a participé au Comité exécutif du Forum des Amériques pour la recherche agricole et le développement technologique (FORAGRO), à Montevideo, afin d'explorer de nouvelles pistes de coopération dans la région concernant la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques.

43. L'IICA assure le secrétariat technique de FORAGRO. La biodiversité agricole et les ressources génétiques constituent l'un des principaux champs d'action prioritaires du Forum dans les deux hémisphères. Dans ce contexte, un état des lieux des ressources phytogénétiques a été dressé par PROCITROPICOS et EMBRAPA.

44. Les réseaux des ressources phytogénétiques des Amériques sont en train d'examiner la stratégie en matière de conservation des ressources phytogénétiques préparée par le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, en vue de repérer les priorités qui seront appuyées par *l'Initiative mondiale*.

45. L'Institut administre un programme interaméricain sur les biotechnologies et la prévention des risques biotechnologiques associant les mécanismes de conservation des ressources génétiques aux mécanismes d'utilisation de ces ressources. Au titre du programme, des stratégies régionales sur les agrobiotechnologies sont en cours d'élaboration, suivant les instructions du Bureau interaméricain de l'agriculture (réunissant les Ministres de l'agriculture des États membres de l'IICA). Une attention particulière est réservée aux questions liées à la réglementation régissant la prévention des risques biotechnologiques qui sont spécifiquement

visées par les accords internationaux en la matière. L'IICA continue de faire fonction de forum technique sur le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

46. REMERFI, le CATIE, l'IICA et le CIAT ont lancé un projet commun sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques des espèces primitives cultivées dans les régions tropicales et des espèces sauvages qui leur sont apparentées, en Amérique centrale, avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de la Banque mondiale. L'IICA prépare une initiative analogue, sous l'égide de PROCITROPICOS et de son réseau TROPIGEN, pour le bassin de l'Amazonie. Des mesures seront prises au titre du Plan à moyen terme de l'IICA pour recenser de manière systématique et diffuser les données d'expérience concernant les entreprises rurales en vue d'attribuer une valeur à la biodiversité agricole au même titre que d'autres biens et services.

X. CENTRE DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (SADC)

47. La Communauté du développement de l'Afrique australe a pour mission de promouvoir une croissance économique et un développement socioéconomique qui soient durables et équitables, grâce à des systèmes de production efficaces, une coopération et une intégration plus poussées, une bonne gouvernance et le maintien durable de la paix et de la sécurité, de sorte que la région se positionne comme un acteur concurrentiel, avec lequel il faut compter, dans les relations internationales et l'économie mondiale.

Le Centre des ressources phylogénétiques de la SADC

48. En 1989, la SADC a mis en place un programme et un réseau des ressources phylogénétiques de dimension régionale dont la coordination est assurée par le Centre des ressources phylogénétiques de la SADC, établi à Lusaka (Zambie). C'est le souci de conserver les ressources phylogénétiques de la région qui a présidé à la création du Centre et du programme/réseau.

Programmes

49. Le Centre des ressources phylogénétiques de la SADC coordonne le réseau des centres nationaux des ressources phylogénétiques, qui sont chargés d'administrer des collections dynamiques de matériel génétique végétal. Certains d'entre eux administrent également des banques de gènes de terrain aux fins de la conservation des espèces cultivées se multipliant par voie végétative, telles que le manioc, la patate douce, la banane et la banane plantain.

Le Centre de la SADC abrite une collection de référence de matériel génétique provenant des États membres, dans laquelle est déposé plus du tiers du total des acquisitions des centres nationaux. Le Centre est également autorisé à déposer dans des conditions de sécurité des spécimens en double en dehors de la région.

Le Centre de la SADC offre des services d'assistance technique et il contribue au renforcement des capacités régionales en parrainant des sessions de formation de courte durée et en octroyant des bourses d'études (maîtrise et doctorat).

Des dispositions sont prises afin de tenir compte du VIH/sida dans les programmes relatifs aux ressources phylogénétiques, sachant qu'il constitue, avec les sécheresses et les inondations, l'une des menaces les plus fortes pour la diversité végétale dans la SADC.

Activités

50. Le Centre des ressources phylogénétiques de la SADC gère la base de données centrale des exemplaires de la région et coordonne le travail d'inventaire, de collecte, de caractérisation, d'évaluation, de rajeunissement, de multiplication et de documentation des ressources génétiques

dans la région. Le Centre de la SADC a mis au point un système de documentation et d'information qui a été installé dans tous les centres nationaux. Des efforts sont en cours pour mettre le système sur l'Internet, ce qui facilitera la mise à jour en temps réel et l'accessibilité.

Le Centre de la SADC coordonne les groupes de travail régionaux composés de scientifiques qui se consacrent aux questions liées à la conservation de certaines espèces cultivées ou de certains groupes d'espèces cultivées.

Il est prévu de créer un laboratoire de biotechnologies au Centre la SADC, ce qui permettrait d'étoffer les capacités nécessaires à la caractérisation chimique et moléculaire du matériel génétique et de compléter les informations existantes sur les ressources génétiques, pour pouvoir repérer notamment la présence d'OGM dans les collections.

Le Centre est représenté au Comité consultatif de la SADC sur les biotechnologies et la prévention des risques biotechnologiques, et au Comité directeur du réseau pour la sécurité des semences dans la région de la SADC.

Le Centre travaille également en partenariat avec différentes organisations internationales, régionales et nationales concernant de nombreux aspects de la conservation des ressources phytogénétiques. Un protocole d'accord est en cours de rédaction afin d'officialiser la coopération entre le Centre et Bioversity International.

Par ailleurs, le Centre représente la SADC dans les forums régionaux et internationaux sur la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques, y compris dans les réunions de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Questions de politique générale

51. Tous les États membres de la SADC, à l'exclusion du Botswana, du Mozambique et de l'Afrique du Sud, ont signé le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La République démocratique du Congo, le Malawi, Maurice, la Namibie et la Tanzanie ont ratifié le Traité ou y ont adhéré.

En prévision de la clôture du projet, qui aura duré vingt ans, en 2009, le Centre de la SADC est en train de revoir son cadre de politiques générales et de mettre la dernière main à son plan stratégique pour assurer la durabilité à long terme. De façon générale, il existe dans la région des politiques agricoles porteuses, mais aussi une volonté politique et un engagement de la part des États membres de développer le secteur agricole – autant de facteurs favorables pour la durabilité du Centre à long terme.

XI. CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (CNUCED)

52. L'agriculture biologique comporte toute une série d'avantages d'ordre économique, écologique, social, sanitaire et culturel, au nombre desquels figure la promotion de la biodiversité agricole. La CNUCED s'emploie actuellement à faire valoir tous ces avantages, par différents procédés.

53. L'agriculture biologique a été le thème principal du Trade and Environment Review 2006 (Revue du commerce et de l'environnement 2006), publication de la CNUCED disponible sur l'Internet à l'adresse www.unctad.org/trade_env.

54. Depuis 2001, la FAO, la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique et la CNUCED cherchent à lever les obstacles techniques au commerce des produits

issus de l'agriculture biologique, par l'entremise de l'équipe spéciale mixte à composition internationale sur l'harmonisation et l'équivalence dans l'agriculture biologique.³

55. Eu égard aux avantages potentiels qu'elle recèle, l'agriculture biologique a également été retenue par le PNUE et la CNUCED comme étant un enjeu prioritaire qui serait traité par l'équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement (CBTF).⁴

56. La CBTF a lancé en 2005 un projet en faveur de l'agriculture biologique en Afrique de l'Est dont les pays bénéficiaires sont le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie. Il recouvre la réalisation d'un certain nombre d'études de référence sur des points fondamentaux tels que les meilleures pratiques pour l'élaboration des politiques en matière d'agriculture biologique; les évaluations nationales intégrées des incidences du « choix du bio » sur toutes sortes de facteurs environnementaux, économiques et sociaux; et la coopération régionale, notamment l'établissement d'une norme bio est-africaine. Depuis 2006, le Burundi et le Rwanda participent aux activités régionales. L'Union européenne, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et le Gouvernement norvégien fournissent un appui financier.

57. L'instauration de partenariats est une composante fondamentale du projet. À l'échelon international, la CBTF et la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique unissent leurs efforts pour soutenir les activités menées au titre du projet. À l'échelon national, les réunions périodiques entre diverses parties prenantes et le dialogue public-privé permettent de dégager des synergies et contribuent à la vitalité du secteur. À l'échelon régional, le dialogue public-privé est renforcé et il y a des échanges de vues sur la meilleure façon d'aller de l'avant.

58. La norme bio est-africaine, dont la rédaction est maintenant achevée, est en passe de devenir une norme officielle dans la Communauté de l'Afrique de l'Est. C'est la deuxième norme régionale pour le bio dans le monde, avec celle de l'Union européenne, et c'est la première en date à avoir été élaborée en concertation avec les mouvements bio et les organes nationaux de normalisation. La norme, qui va stimuler les échanges de produits issus de l'agriculture biologique et le développement des marchés dans la région, énonce une vision commune de l'agriculture biologique en Afrique de l'Est. Il y est expressément recommandé d'utiliser des variétés de plantes et des races d'animaux locales dans les systèmes de production de l'agriculture biologique.

59. Depuis son lancement en 1996, l'Initiative BioTrade de la CNUCED assure la promotion du commerce durable des produits issus de l'agriculture biologique, à l'appui des objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Elle a maintenant un portefeuille sans équivalent de programmes d'envergure régionale et nationale. Depuis 2003, elle accueille également en son sein le BioTrade Facilitation Programme (BTFP), qui s'occupe de la gestion durable des ressources de l'agriculture biologique, du développement des produits, de l'apport de valeur ajoutée par la transformation, et de la commercialisation. L'Initiative BioTrade se décline sous la forme de programmes nationaux qu'elle soutient en Bolivie, au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, au Pérou, en Ouganda, au Venezuela et au Viet Nam, et de programmes régionaux pour le bassin de l'Amazone et la région des Andes. Des ateliers sont organisés avec les partenaires pour faciliter la mise en œuvre des activités aux échelons national et régional.

³ Pour de plus amples informations sur les activités de l'équipe spéciale, voir le site www.unctad.org/trade_env/ITF-organic/welcome1.asp

⁴ Pour plus de détails, voir le site web de l'équipe spéciale à l'adresse www.unep-unctad.org/cbtf.

XII. FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL – PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (FEM – PNUD)

60. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) administre un programme sur la biodiversité agricole ayant pour objectif de promouvoir:

- a) les retombées positives (et d'atténuer les effets négatifs) des systèmes et des pratiques agricoles sur la diversité biologique dans les agroécosystèmes et au niveau de l'interface avec d'autres écosystèmes;
- b) la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques de valeur (réelle et potentielle) pour l'alimentation et l'agriculture;
- c) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

61. Ces aspirations vont dans le sens des objectifs de la Convention sur la diversité biologique dans le domaine de la biodiversité agricole, ainsi que des objectifs de la Convention sur la lutte contre la désertification. Les activités du FEM dans le domaine de la biodiversité agricole prêtent une attention particulière au traitement des problèmes liés à la dégradation des terres, notamment la remise en état des zones dégradées. Le FEM travaille en partenariat avec des institutions ayant une vaste expérience de la biodiversité agricole, en tirant parti des atouts et des avantages comparatifs des uns et des autres pour assurer la complémentarité des efforts. Sachant que la biodiversité agricole a des conséquences pour les communautés agricoles des zones rurales, qui sont parmi les plus pauvres au monde, l'appui du FEM vise à fournir des « armes » pour combattre la pauvreté tout en augmentant la productivité des ressources biologiques et des sols.

62. Les activités menées au titre du programme du FEM sur la biodiversité agricole ont pour finalité de préserver les fonctions que remplit la biodiversité dans les écosystèmes agricoles, de façon à maintenir ou améliorer les biens et les services qu'elle fournit, comprenant tout à la fois les services utiles à la production agricole comme ceux qui présentent un intérêt plus large, tels que l'approvisionnement en eau potable, la lutte contre l'érosion et l'atténuation des effets climatiques. Ceci illustre la façon dont l'impact de l'agriculture sur l'environnement peut être pris en compte dans la planification et la gestion de l'écosystème dans son ensemble. Les activités réalisées dans le cadre des projets du FEM visent également à maintenir les biens et les services représentant des externalités positives, et à lever les obstacles empêchant de profiter des avantages procurés par ces biens et ces services; ceci passe par le renforcement des capacités, une meilleure reconnaissance de la valeur des avantages tirés de la biodiversité, et l'accès à l'information. Les activités ont lieu à l'intérieur et en bordure des zones de conservation, mais aussi dans le cadre plus vaste des paysages agricoles, surtout dans les zones revêtant une importance particulière en raison de la biodiversité agricole qu'elles recèlent et/ou de la menace d'érosion génétique ou d'autres formes d'appauvrissement de la biodiversité qu'elles subissent.

63. Depuis la création du programme en 2001, le FEM a soutenu 18 projets en tout consacrés essentiellement à la biodiversité agricole, et approximativement 40 projets ayant certaines composantes ou dimensions en rapport avec la biodiversité agricole. Ces projets avaient pour objet de: démontrer et appliquer des techniques permettant d'assurer une gestion durable des éléments de la biodiversité qui sont importants pour l'agriculture, notamment les espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées et aux animaux d'élevage; établir des zones protégées là où il existe des réservoirs importants d'espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées et aux races d'élevage; et créer de nouvelles incitations et des conditions propices à la conservation des éléments de la biodiversité qui comptent pour l'agriculture.

XIII. CENTRE MONDIAL DE SURVEILLANCE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE – PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)

64. Le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature s'emploie à susciter une prise de conscience de l'importance que revêt la biodiversité pour l'humanité – les animaux et les végétaux, les ressources génétiques halieutiques et forestières, et les autres composantes de la biodiversité agricole. Le Centre prête son concours aux secrétariats des conventions relatives à la biodiversité, il fait des évaluations à l'échelle mondiale et il fournit des services d'information.

65. Le Centre appuie l'exécution d'un projet financé par le FEM intitulé "*In situ Conservation of Crop Wild Relatives Through Enhanced Information Management and Field Application*" (Conservation in situ des parents sauvages des plantes cultivées grâce à une meilleure gestion de l'information et à des applications sur le terrain), qui est administré par Bioversity International. Le projet permettra d'assurer la conservation sûre et efficace des espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées et une plus grande disponibilité de ces espèces aux fins de l'amélioration végétale, en Arménie, en Bolivie, à Madagascar, à Sri Lanka et en Ouzbékistan, et de mettre en place un système d'information de portée internationale à l'appui de la conservation des espèces sauvages apparentées aux espèces cultivées de par le monde.

66. Le Centre fournit un soutien sous la forme de savoir-faire technique et de données sur les zones protégées, et en participant à la mise en place d'un système international d'information pour les ressources génétiques des espèces sauvages apparentées aux espèces cultivées. Ledit système permettra de regrouper des informations actuellement dispersées entre les pays, les institutions internationales et d'autres entités, et d'utiliser ces informations pour étayer la prise des décisions en matière de conservation au niveau mondial.

67. Pour ce qui est de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques forestières, le Centre organise des ateliers régionaux en vue d'identifier les essences exploitées pour leur bois faisant l'objet d'un commerce international qui sont à risque du point de vue de la conservation, et de proposer des stratégies spécifiques à ces essences afin d'en promouvoir l'utilisation durable. Le rôle de toutes les mesures de gestion sera étudié, par exemple la certification, les accords volontaires de partenariat dans le cadre du processus FLEGT (application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) et l'inscription sur les listes des annexes à la CITES. Le premier atelier a eu lieu en Mésio-Amérique en 2005, le deuxième se tiendra en 2007 et couvrira l'Asie du Sud-est. D'autres ateliers suivront à une date ultérieure, en Amérique du Sud, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Pour de plus amples informations, prière de consulter <http://www.unep-wcmc.org/forest/timber>.

68. Le Centre est également aux avant-postes des initiatives d'évaluation de la biodiversité et d'établissement d'indicateurs; il a eu un rôle central dans la préparation du rapport Millennium Ecosystem Assessment (Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire), paru en 2005. Ce rapport se concentre sur les conséquences des changements survenant au niveau des écosystèmes sur le bien-être de l'humanité, et il passe en revue les mesures envisageables pour améliorer la gestion des écosystèmes tout en réduisant la pauvreté.

69. Les évaluations sont fondamentales pour mieux connaître la situation et les tendances de la biodiversité, les facteurs de changement, et les liens entre la biodiversité et le bien-être de l'humanité.

XIV. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)

70. L'UNESCO mesure bien l'importance de la conservation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, composante fondamentale de la conservation de la diversité

biologique et culturelle, et condition essentielle de la mise en place de systèmes durables de production vivrière et agricole. Au sein du secteur Sciences naturelles, la Division des sciences écologiques et de la terre mène différentes activités liées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité agricole.

71. En juillet 2006, le Comité consultatif du programme sur l'homme et la biosphère (MAB), qui relève de la Division des sciences écologiques et de la terre, a estimé qu'il serait trop ambitieux de confier au programme MAB l'évaluation complète des ressources génétiques des réserves de biosphère, mais que le programme avait néanmoins un rôle clair à jouer dans la conservation et l'utilisation durable de ces ressources, et qu'il faudrait procéder à la collecte et à la diffusion d'informations pertinentes. Le Comité a donc encouragé la coopération avec les institutions compétentes dans ce domaine d'activité, en vue de préciser quelle pourrait être la contribution du programme MAB. Le Comité a recommandé que le programme développe progressivement son travail dans ce domaine, en se concentrant sur les aspects scientifiques et techniques et en s'abstenant de répéter les travaux déjà réalisés ailleurs.

72. L'année dernière, l'UNESCO a élaboré, avec Biodiversity International, une proposition de projet au titre du guichet B du mécanisme d'élaboration des projets, concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole des réserves de biosphère. Le projet vise à inscrire la gestion de la biodiversité agricole dans les stratégies de conservation à long terme du réseau de réserves du programme MAB. Le projet serait mis en œuvre dans huit réserves de biosphère de six pays différents, à savoir le Maroc, la Guinée-Bissau, le Bénin, la Thaïlande, la Bolivie et Cuba. Nous espérons que le projet sera présenté au FEM-PNUE courant 2007.

73. L'Organisation est en train de revoir les critères de sélection des villes UNESCO de gastronomie, une initiative recoupant le secteur Culture et le secteur Sciences naturelles, en s'attachant spécialement à la conservation et à l'utilisation de la biodiversité agricole. Nous espérons que cette activité, qui en est encore au stade de la conception, pourra être mise en œuvre en milieu d'année 2007. Il s'agit de mettre à profit le cadre et le classement existants du réseau UNESCO des villes créatives, et de se servir en particulier de l'initiative des villes UNESCO de gastronomie, pour promouvoir une vision plus intégrée de la gastronomie et des systèmes de production vivrière. La gastronomie se situe à la croisée des chemins de l'agriculture et de l'environnement, de la nutrition et de la santé, de la diversité biologique et de la diversité culturelle. Le secteur de la gastronomie détient non seulement le potentiel de stimuler le développement local, mais également de promouvoir des systèmes vivriers durables et la conservation de la diversité biologique et culturelle. L'initiative des villes UNESCO de gastronomie est fortement susceptible de contribuer à la conservation de la biodiversité agricole qui s'exprime naturellement dans la gastronomie, surtout sur fond d'industrialisation excessive et d'uniformisation du secteur.

XV. UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES (UNU)

74. L'initiative Biodiplomatie de l'Institut d'études supérieures de l'Université des Nations Unies (UNU-IAS) porte sur des sujets de recherche présentant un intérêt pour les politiques à mener concernant l'utilisation des ressources biologiques et le partage des avantages qui en découlent. Les travaux de recherche réalisés au titre du programme alimentent le dialogue international sur l'utilisation des ressources génétiques et la répartition des avantages qu'elles procurent, l'utilisation des savoirs et des usages traditionnels, le rôle des droits de propriété intellectuelle, la prospection biologique dans l'Antarctique et en haute mer, la réglementation des biotechnologies et la bioéthique. L'initiative comporte également un programme de formation pratique, en complément de la recherche. Ces activités sont réalisées avec un grand nombre de partenaires, parmi lesquels la Commission et le Secrétariat du Traité international.

75. Alors que l'application du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture reçoit une attention accrue, le programme Biodiplomatie de l'UNU-IAS se concentre sur l'un des principaux volets du Traité, à savoir les dispositions relatives aux

droits des agriculteurs, dont la réalisation dépend des quatre mécanismes de partage des avantages énoncés dans le Traité que sont l'échange d'informations; l'accès aux technologies et le transfert de technologies, y compris les semences; le renforcement des capacités; et le partage des avantages monétaires et autres découlant de la commercialisation. L'UNU-IAS se consacre actuellement aux activités suivantes: étudier la question des définitions et des fondements juridiques des droits des agriculteurs; renforcer à divers niveaux les capacités nécessaires à la concrétisation des droits; soupeser les modalités possibles de la mise en œuvre de l'accord type de transfert de matériel (ATM) du Traité; évaluer l'impact des garanties fournies par les droits de propriété intellectuelle sur les différentes composantes des retombées attendues; dégager des enseignements utiles en vue de la mise au point du régime international de la CDB sur l'accès et le partage des avantages, y compris de ses modalités de financement.

76. L'UNU étudie la possibilité d'ouvrir un nouveau centre qui serait consacré aux savoirs traditionnels. Ledit centre aurait vocation à devenir un centre de coordination de la recherche, de la formation et du renforcement des capacités visant à garder, entretenir et promouvoir les savoirs traditionnels. Quand le centre sera en activité, il s'occupera entre autres choses des questions liées à l'application du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et aux droits des agriculteurs.

XVI. UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES (UPOV)

77. L'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) est une organisation intergouvernementale établie par la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (Convention UPOV). La mission de l'UPOV consiste à mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous.

78. Depuis la dixième session de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, sept États et une organisation internationale (la Communauté européenne) sont devenus membres de l'UPOV.

79. En date du 7 février 2007, l'UPOV comptait 63 membres, parmi lesquels des pays développés et des pays en développement. Par ailleurs, 19 États et une organisation intergouvernementale (l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle) ont entamé la procédure d'adhésion à l'Union, et 45 autres États ont contacté le Bureau de l'Union en prévision de l'adoption de nouvelles lois conformes à la Convention UPOV.

80. Le nombre croissant de demandes de protection de variétés végétales qui sont traitées par le système UPOV témoigne d'une intensification des activités de sélection et d'une augmentation du nombre de variétés mises à la disposition des agriculteurs et des cultivateurs. En 2005, les membres de l'UPOV ont reçu 12 665 demandes de protection d'obtentions végétales, 8 473 titres de protection ont été délivrés et 66 772 titres de protection étaient en vigueur à la fin 2005.

81. Aux termes de la Convention UPOV, les variétés protégées ne font l'objet d'aucune restriction concernant l'usage qui en est fait à des fins de recherche et de sélection. L'Union s'occupe surtout des fondements législatifs de la protection des variétés végétales, tout en apportant l'appui technique nécessaire, d'après la Convention UPOV, au bon fonctionnement du système UPOV de protection des variétés végétales.

82. L'Union a organisé un certain nombre d'activités en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique et dans les pays en transition vers une économie de marché. Elle propose également un cours d'enseignement à distance, intitulé: *Introduction au système UPOV de protection des variétés végétales* (voir <http://www.upov.int/exilabout/traixaing.html>).

83. L'UPOV a publié un rapport sur l'incidence de la protection des obtentions végétales, incluant une étude conduite dans cinq pays membres (Argentine, Chine, Kenya, Pologne et République de Corée). Il en ressort que l'introduction du système UPOV de protection des variétés végétales et l'adhésion à la Convention UPOV encouragent la sélection végétale dans bien des cas et conduisent au développement de nouvelles variétés améliorées, au profit des agriculteurs, des cultivateurs et des consommateurs.

XVII. BANQUE MONDIALE

84. De 1988 à la fin 2006, la Banque mondiale a approuvé des investissements en faveur de la biodiversité d'un montant total dépassant les 5 milliards de dollars EU (dont cofinancement, BIRD/AID et FEM), répartis entre plus de 500 projets. Une part importante de ces investissements est allée aux zones protégées, mais la tendance est maintenant d'intégrer la prise en compte de la biodiversité dans la foresterie, la gestion des zones côtières et l'agriculture.

85. L'action de la Banque mondiale dans le domaine de la biodiversité agricole repose sur un travail d'analyse, notamment l'International Assessment of Agricultural Science and Technology for Development (Évaluation internationale des sciences agronomiques et technologies en faveur du développement). L'un des champs de l'évaluation est celui de l'impact et des arbitrages entre l'agriculture, la lutte contre la pauvreté, la santé, et l'environnement, notamment la biodiversité. La Banque mondiale appuie également la maintenance et la gestion des collections de matériel génétique dans les centres du GCRAI.

86. Nombreux sont les projets de la Banque mondiale ayant trait à la biodiversité qui sont financés totalement ou en partie par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Pour ce qui est des accords de cofinancement, les prêts octroyés par la Banque mondiale portent essentiellement sur la productivité agricole et les moyens de subsistance en milieu rural, tandis que l'apport du FEM va aux composantes des projets relatives à l'environnement et à la conservation. Le dosage varie selon la région.

87. En Afrique, il s'agit avant tout d'améliorer les moyens de subsistance des paysans et des communautés, et d'accroître les revenus, en assurant le développement des ressources hydriques (zones côtières et eau douce), la conservation de la biodiversité halieutique et forestière, et la gestion durable des terres. En Europe et en Asie centrale, l'accent est plutôt mis sur la remise en état de l'environnement dans une perspective durable et sur la gestion des terres boisées et des terres de parcours qui y sont associées. En Amérique latine, les projets privilégient la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des systèmes d'eau douce de l'Amazonie. En Asie de l'Est et dans le Pacifique, la finalité est de parvenir à une gestion durable des ressources en eau et d'améliorer la gestion agroécologique de l'environnement en vue d'améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs. Enfin, en Asie du Sud, les projets se concentrent principalement sur la gestion des terres et des bassins versants, pour améliorer le potentiel productif des ressources naturelles et les revenus des ruraux pauvres.

XVIII. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE (OIE)

88. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) met au point des normes, des directives et des recommandations de portée internationale visant à combattre ou à éradiquer les maladies animales et les agents pathogènes pour les animaux, notamment les agents des zoonoses.

89. Dans le cadre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les recommandations en matière de santé animale énoncées dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres, le Code sanitaire pour les animaux aquatiques, le Manual of Diagnostic Tests and Vaccines for Terrestrial Animals (Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres) et le Manual of Diagnostic Tests for Aquatic Animals (Manuel des tests de diagnostic pour les animaux

aquatiques) sont reconnues comme étant des normes de référence ayant pour objectif de protéger le commerce international des animaux et des produits d'origine animale et de lutter contre les maladies des animaux et les zoonoses partout dans le monde, tout en évitant l'introduction d'obstacles sanitaires injustifiés. Dans ce cadre, l'OIE n'est pas directement responsable de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques, mais elle peut néanmoins jouer un rôle important dans la préservation des ressources zoogénétiques, en prévenant la transmission des maladies, surtout vers des populations isolées vulnérables aux agents pathogènes que l'on trouve dans différentes régions du monde.

90. L'OIE a établi des normes visant à assurer la préservation des races rares dans l'éventualité que survienne une épizootie grave, en encourageant le recours aux vaccinations et à d'autres technologies nouvelles et en appliquant les principes du zonage et de la compartimentation. Résultat: il est désormais possible de préserver les collections de ruminants rares et prisés, grâce à la vaccination et à un dépistage de surveillance adapté en cas de flambée de fièvre aphteuse. Un traitement prioritaire a été réservé à l'élaboration de directives techniques et scientifiques à l'usage des pays membres confrontés à de graves maladies de la volaille (grippe aviaire et maladie de Newcastle), fondées sur l'emploi des nouvelles technologies et le principe de la compartimentation.

91. Le groupe de travail permanent de l'OIE sur les maladies des animaux sauvages informe et conseille l'OIE sur les problèmes sanitaires liés aux animaux sauvages, qu'ils vivent en liberté ou en captivité. Le groupe analyse l'apparition et l'évolution des maladies susceptibles d'être lourdes de conséquences pour la conservation et l'utilisation de la faune sauvage, et il propose des mesures appropriées pour préserver les populations d'animaux sauvages et domestiques.

92. Le groupe *ad hoc* sur les biotechnologies, qui est l'un des groupes d'experts de la Commission des normes biologiques de l'OIE, étudie actuellement la question des vaccins et des techniques de clonage sous l'angle de la santé et du bien-être des animaux. Il a un rôle déterminant dans l'organisation du *Symposium international de génomique pour la santé animale*, qui doit avoir lieu en octobre 2007 au siège de l'OIE à Paris. Pour plus de détails, voir: http://www.oie.int/download/ANNOUNCEMENT_MEETING/Paris%20Symposium.pdf.

93. L'OIE poursuit sa collaboration avec le Secrétariat de la CDB et l'OMC (et la Convention internationale pour la protection des végétaux) en vue de repérer les lacunes du dispositif international encadrant la gestion des espèces exotiques envahissantes. Un accord officiel de coopération entre l'OIE et la CDB fera l'objet d'un nouvel examen en 2007.